

Le Fait du Prince

“ mesquineries ”

Quand un salarié a 20 ou 30 ans d'activité dans son entreprise, il peut prétendre à la Médaille du Travail. Argent ou Or selon l'ancienneté. C'est le patron qui gère ce genre de dossier.

Il en est de même pour les élus.

Depuis le 1^{er} janvier 2003, Monsieur Marcel LEBORGNE et Monsieur Jean-Pierre GAMAIN ont droit à la Médaille d'Argent.

Le Maire n'a rien fait. Ni en 2004, 2005, 2006, ou 2007.

A l'automne 2007, je demande donc à Mr J.M KRAJEWSKI de faire les démarches nécessaires. Comme à son habitude, il intervient immédiatement auprès de Mr le Préfet.

Dans un courrier du 28 Octobre 2007, le Préfet confirme qu'il a transmis les 2 dossiers en Mairie de Buire.

Et puis. Et puis Rien.

Le Maire de Buire n'a pas renvoyé les dossiers.

Pourquoi ? Trop long (environ 10 lignes) ? Trop compliqué ? Par vengeance ou par égoïsme ? Par mesquinerie sans doute.

En 2001, dans le baratin de sa liste « énergie 2001 », il n'avait pas dit qu'il était comme ça.

Nos deux amis recevront quand même leur décoration, certes avec retard, mais ils l'auront. Je m'y engage. (Comme Jacques BRIOIS et Evelyne CUVILLIER ont pu, en leur temps, recevoir leurs médailles)

Que penser de ce comportement? Le Maire n'a pas à trier les dossiers. Il se doit de les traiter TOUS, sans exception, dans un délai raisonnable. Peut- il parler « intérêt général »?

Vous comprenez mieux maintenant pourquoi vos dossiers traînent et n'aboutissent pas.

Ne vous y trompez pas, Monsieur le Maire et une partie de son équipe agissent selon leur... bon..., plaisir, ce qui s'appelle en langage courant « le fait du Prince ».

Gilbert LEGRAND